

Communiqué de presse

Parti ouvrier populaire jurassien – Case Postale 2208 – 2800 Delémont -
popjura@bluemail.ch – Responsable : Pierluigi Fedele (079 / 384 00 24)

Delémont, le 10 mai 2008

NON aux naturalisations au faciès !

Qu'est-ce qui se cache derrière l'initiative lancée en 2003 par l'extrême droite et qui nous sera soumis le 1^{er} juin prochain ? A l'époque, le Tribunal fédéral avait jugé que les naturalisations par les urnes, que pratiquait une dizaine de communes suisses allemandes, étaient profondément discriminantes et anticonstitutionnelles.

Une fois que le peuple a fixé les principes généraux et les lois qui déterminent dans quelles conditions quelqu'un peut devenir suisse (dans des conditions parmi les plus restrictives en Europe, d'ailleurs), c'est une application impartiale du droit qui doit être réalisée.

L'UDC ne l'entend pas de cette oreille et souhaite modifier la Constitution pour rendre légale la naturalisation par votation populaire. Autrement dit, qu'une commune puisse choisir d'exposer, comme dans une foire au bétail, ses candidats à la naturalisation afin de voir s'ils ont de bonnes dents, et ce sans la moindre possibilité de recours.

L'extrême droite aspire ainsi à ce que des hommes et des femmes désireux et méritant d'être suisses, soient livrés à un jugement arbitraire à cause de la consonance de leur nom, de la couleur de leur peau ou de la divulgation d'informations sur leur vie privée.

Cette initiative malsaine doit être rejetée massivement sous peine d'assister à la fin de l'Etat de droit consubstantiel à la démocratie.

Le 1^{er} juin, le 3XNON s'impose !

POP jurassien